



APRR

Section Syndicale « Autoroutes Paris Rhin Rhône »

36, rue du Docteur Schmitt - 21850 ST APOLLINAIRE - Tel : 06 07 89 94 76

Dijon, le 27 octobre 2021

Thierry Decorsier
Délégué Syndical Central
APRR

Objet : Recharges des voitures à énergie électrique

Monsieur le Directeur des ressources humaines,

Par la présente, nous vous demandons d'étendre le paiement des recharges à l'ensemble des salariés disposant d'un véhicule APRR faisant appel à l'énergie électrique, en s'inspirant de la note référencée DirEx/EP/sj n°034 dont l'objet est « Recharge des véhicules de service affectés à motorisation électrique ».

Avant qu'une politique APRR existe au niveau des véhicules électriques, CFE-CGC portait ces sujets dans les NAO au titre de la démarche R.S.E.. Quelques avancées voyaient le jour, puis l'action gouvernementale a été lancée. Pour l'arrivée chaotique des premières ZOE, nous vous sollicitons sur les problématiques d'accompagnement des salariés, d'organisation des unités concernées et de prise en charge financière des recharges à domicile. Depuis novembre 2020, nous attendons toujours une réponse et surtout des avancées. Nous savons tous l'appétit électrique permanent des ZOE citadines qui, dès que c'est possible, doivent être mises en rechargement. Pour un pourcentage moyen de charge, des heures sont nécessaires. La note éditée ne correspond pas aux demandes justifiées de CFE-CGC APRR pour les collègues utilisateurs :

- ☹ Nous demandions 20 € par mois pour les recharges au domicile et la note (exploitation) est surprenante avec seulement 10 € bruts de surcroît. Cela n'est pas raisonnable, nous aurions déjà dû demander 40 €,
- ☹ Vous réservez ce montant pour les seules astreintes, mais l'utilisation desdites ZOE va au-delà,
- ☹ La mesure réductrice s'amointrit encore avec une validité de 6 mois. Est-ce à dire qu'après, le parc ZOE va être renouvelé par un véhicule non citadin, donc plus autoroutier ?

Maintenant, cette note ne prend aucunement en compte la vie d'APRR car les astreintes ne s'effectuent pas qu'à l'exploitation, nous semble-t-il !

- ☹ **Nous demandons 20 € nets/mois** (toutes les directions sont concernées -ex. DISI pour ses astreintes-).

Dans l'attente du retour à un dialogue positif vecteur de solutions légitimes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur des ressources humaines, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué Syndical Central

Thierry Decorsier

Copies : . Philippe NOURRY . Guillaume HERENT . Ghislaine BAILLEMONT . Eric PAYAN . D.S.E. CFE-CGC APRR

SECTION PROFESSIONNELLE APRR

15, rue de Londres
75009 Paris
Tél : 01 55 31 76 76 - Fax : 01 55 31 76 33
E-mail : contact@cgcbtp.com